



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél. : (514) 879-1385
Télec. : (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies »
(LRC 1985, ch.C-36) »

DISTRICT DU QUÉBEC
N° DIVISION : 01-MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-047820-143
N° BUREAU : 144029-001
DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT ET DE
COMPROMIS DE :

BÉTON BRUNET LTÉE, 7507852 CANADA INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LA DÉNOMINATION NEXT POLYMERS), GESTIONS R.C.F.L. INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LA DÉNOMINATION PRODUITS DE BÉTON SOULANGES), LES PRODUITS DE BÉTON CASAUBON INC., DISTRIBUTION BRUNET INC., BÉTON BRUNET 2001 INC./BRUNET CONCRETE 2001 INC., 7956517 CANADA INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LA DÉNOMINATION INDUSTRIES B&X), 6353851 CANADA INC., 9197-8379 QUÉBEC INC. ET 7507917 CANADA INC.

Personnes morales dûment constituées, ayant leur principale place d'affaires située au 1625, boul. Monseigneur-Langlois, dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield, dans la province de Québec, J6S 1C2.

Ci-après appelées « Débitrices Brunet »

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163),

Personne morale dûment constituée ayant une place d'affaires à la Tour de la Banque Nationale, 600, rue de La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 4L8

Ci-après appelée « Contrôleur »

**RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE AUX CRÉANCIERS PORTANT SUR LE PLAN
D'ARRANGEMENT ET DE COMPROMIS ET SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES
FINANCES DES DÉBITRICES BRUNET**

Le 3 février 2015, la Cour a rendu une Ordonnance relative au dépôt du plan d'arrangement et de l'assemblée des créanciers, laquelle Ordonnance a autorisé le dépôt du Plan d'arrangement et de compromis des Débitrices Brunet rectifié et amendé du 6 février 2015 (ci-après le « **Plan d'arrangement** »). Le 9 février 2015, le Contrôleur a produit un premier rapport portant sur l'état des affaires et des finances des Débitrices Brunet et sur le Plan d'arrangement. Le présent rapport fournit aux créanciers un complément d'information à cet égard.

DÉBITRICES BRUNET

Rapport supplémentaire aux créanciers portant sur le Plan d'arrangement et de compromis et sur l'état des affaires et des finances des Débitrices Brunet

2

1. INTRODUCTION

Ce rapport traite des sujets suivants :

- Paiements préférentiels et transactions sous-évaluées (Section 2);
- Opinion sur la validité des sûretés du créancier garanti Lucien Brunet (Section 3).

2. PAIEMENTS PRÉFÉRENTIELS ET OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES

Notre travail portant sur les paiements préférentiels et les opérations sous-évaluées se résume comme suit :

- Analyse de l'évolution de la position des créanciers non garantis au cours de la période de trois mois terminée le 28 novembre 2014, soit la date de l'Ordonnance initiale, afin d'identifier ceux dont la position se serait améliorée du fait de paiements préférentiels;
- Examen des états de banque et des registres des entreprises du Groupe Brunet afin d'obtenir les motifs de paiements pour les cas identifiés;
- Révision des paiements effectués aux Autres parties Brunet et les transactions intercompagnies au cours de la période de 12 mois terminée le 28 novembre 2014 afin d'identifier les opérations préférentielles ou sous-évaluées;
- Entrevues avec la direction afin de réviser les transactions intercompagnies pour les périodes couvertes.

Nous concluons qu'aucun traitement préférentiel et opération sous-évaluée ne s'est produit au cours des périodes analysées.

3. OPINION SUR LES SÛRETÉS DU CRÉANCIER GARANTI LUCIEN BRUNET

L'opinion indépendante obtenue par le Contrôleur portant sur les sûretés du créancier garanti Lucien Brunet indique qu'elles sont valides et opposables aux tiers.

Signé à Montréal, le 23 février 2015.

RAYMOND CHABOT INC.
Contrôleur

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP